

# Vie plus



## L'ÉPARGNE INDIVIDUELLE

### A chaque besoin, une réponse Vie Plus

Les contrats d'assurance vie et de capitalisation se distinguent par leur extrême souplesse.

Notre mission est de vous accompagner dans la gestion de votre patrimoine... et de votre avenir.

Pour vous aider à gérer, développer et protéger votre patrimoine privé, nous vous proposons :

- La performance et la fiscalité de l'assurance Vie
  - **Patrimoine Vie Plus**

- C'est faire le bon choix de l'Assurance vie.

Le placement préféré des français permet de répondre à tous types de projets : préparer votre retraite, votre succession ou tout simplement vous constituer des revenus complémentaires...

- Vous profitez d'une fiscalité privilégiée et toujours inégalée !

- Vous bâtissez votre contrat comme vous l'entendez.

L'Assurance vie est avant tout un placement souple.

Il évolue à votre rythme... Versements programmés, arbitrages quand vous le souhaitez (notez d'ailleurs qu'un arbitrage par an vous est offert) ou possibilité d'avance\*.

Sachez que votre capital est toujours disponible !

Vous en disposez soit par des rachats partiels soit par des rachats totaux, et ce sans aucun frais.\*\*

- Vous accédez à la multigestion !

Vous trouverez au sein de Patrimoine Vie Plus, plus de 70 gestionnaires financiers sélectionnés pour leur grand savoir faire.

Environ 600 supports retenus pour leur performance et leur régularité vous permettent d'investir dans des secteurs d'activité et des zones géographiques les plus divers, toujours avec le support avisé de votre Conseiller financier.

Nos signatures partenaires

**Vie Plus**

ADEQUITY  
AXA INVESTMENT  
MANAGERS  
BNP PARIBAS AM  
CCR GESTION  
DNCA FINANCE  
EDRAM  
EXANE  
FIDELITY INVESTMENTS  
KBL FRANCE

KEREN FINANCE  
LAZARD FRÈRES  
GESTION  
METROPOLE GESTION  
OFI AM  
PRIVALTO  
RICHELIEU FINANCE  
ROUVIER ASSOCIES  
TOCQUEVILLE  
FINANCE  
[...]



Patrimoine Vie Plus

- L'efficacité des contrats de capitalisation
- **Contrat de capitalisation Vie Plus**

Ce contrat a été conçu avec l'orientation principale de vous laisser une vraie liberté de gestion :

- il est multisupport et multigestionnaire.
- Les versements sont, au choix, libres ou programmés, avec la possibilité de réaliser des versements complémentaires à tout moment.
- Vous changez, quand vous le souhaitez l'orientation financière de votre investissement à travers un large choix de supports financiers et ce, gratuitement une fois par an.
- Votre épargne est disponible et liquide à tout moment.
- Vous réalisez à tout moment des économies sur les droits d'entrée des fonds.

Le contrat de capitalisation est une perle au sein de la fiscalité française et vous offre de multiples possibilités dans les orientations que vous souhaitez donner à votre épargne.

- **Plan d'Épargne en Actions Vie Plus**

Loin des clichés, des contrats à la mode ou des Asset Managers en vogue, PEA Vie Plus a été conçu pour répondre aux exigences les plus larges et les plus techniques.

Ce placement futé offre un bouquet d'avantages, dont voici les principaux :

- Vous profitez de 2 enveloppes fiscales successives : l'enveloppe PEA et l'enveloppe « Contrat de capitalisation ».

Le contrat est initialement soumis au cadre réglementaire et fiscal du Plan d'Épargne en Actions. En cas de clôture du PEA, le contrat PEA Vie Plus est maintenu (sauf rachat total) et les règles fiscales propres aux contrats de capitalisation hors PEA s'appliquent.

- C'est un contrat multisupports et multigestionnaires riche de 200 OPCVM !

- Il n'y a pas de frais d'entrée ni de sortie sur OPCVM.

- Vous accédez à des supports financiers de qualité, sélectionnés chez des Gestionnaires Financiers dont la renommée et le sérieux ne se démentent pas.

- Il vous permet des versements libres ou programmés dont vous choisissez la fréquence et le rythme (jusqu'à 132 000 euros, selon le plafond réglementaire depuis le 1er janvier 2003).

- Si vous êtes assujéti à l'ISF, votre imposition est limitée : seules les sommes versées sur votre PEA sont prises en compte dans l'assiette de calcul de l'ISF et non la valeur au 31/12 de chaque année (tolérance fiscale).

- Enfin, le PEA Vie Plus est un placement souple. Pour pouvoir bénéficier de la fiscalité applicable aux plus-values du PEA, il ne faut pas effectuer de rachat avant 8 ans. Avec PEA Vie Plus, en cas de besoin exceptionnel, vous pouvez disposer partiellement et facilement de votre épargne grâce au système d'avance (jusqu'à 60 % de la valeur de votre contrat, sous réserve de l'accord de l'Assureur).

Pour profiter de nos solutions Placement, n'hésitez pas à [nous contacter](#).

## **LES ASSURANCES COLLECTIVES**

**Vie Plus propose aux entreprises des solutions adaptées pour la mise en place de contrat de retraite pour leurs salariés.**

**Art 83, 39 du Code Général des Impôts, IFC.**

### **Régimes à cotisations définies dits " Article 83 "**

Pour garantir aux salariés d'une entreprise le versement d'une rente au moment de leur départ en retraite et dont le montant dépend de l'épargne accumulée sur leur compte. Cette solution permet de proposer aux salariés une rémunération complémentaire différée (en complément des régimes obligatoires), de bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux et de disposer d'un excellent outil de politique sociale.

### **Régimes à prestations définies dits " Article 39 "**

Pour garantir à un groupe de personnes sélectionné le versement d'une rente prédéterminée au moment de leur départ en retraite, afin de mieux les

fidéliser, de réaliser une économie d'impôts et de faciliter la transition en cas de plans sociaux ou de transmission d'entreprise.

### **Contrats IFC**

Un outil de préfinancement et d'optimisation de la gestion financière de l'entreprise qui lui permet de faire face au paiement des indemnités de départ ou de mise à la retraite de ses salariés dans des conditions fiscales et financières optimisées.

Toutes ces solutions comportent de multiples avantages fiscaux et sociaux. Vie Plus, acteur historique reconnu sur le marché des assurances collectives, met tout son savoir faire et ses compétences à la disposition des entreprises et de leurs salariés.

Pour en savoir plus sur nos solutions Collectives retraites, [contactez-nous !](#)

---

**SURAVENIR - RELATIONS CLIENTELE VIE PLUS - Tour Franklin - TSA 33033 - 92919 PARIS LA DEFENSE Cedex**  
**Tél. 01 55 91 19 42 - email : [assuranceinfo@vieplus.fr](mailto:assuranceinfo@vieplus.fr)**

Mentions Légales

Ce site a été conformément à la législation en vigueur déclaré auprès des instances officielles  
Copyright Vie Plus 1997-2007